



SERVICE COMMUN DE
FORMATION CONTINUE

FACULTÉ DE MÉDECINE

CALENDRIER

D'octobre 2011
à juin 2012

COÛT DE LA
FORMATION

Frais de formation :

Formation initiale :
665 €**

Formation continue :
1 355 €**

Droits universitaires :
241,57 €*
*tarif 2010-2011
** tarifs susceptibles de modifications

Financement possible dans le
cadre du plan de formation,
du CIF, du DIF...)

CONTACT

COLLABORATRICES DU
DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE:

Anièle BOYER

Delphine CONVENANT

CH Sainte Anne - CPOA

1, rue Cabanis, Paris 14^e

01 45 65 83 70

a.boyer@ch-sainte-anne.fr

d.convenant@ch-sainte-

anne.fr

SERVICE COMMUN DE
FORMATION CONTINUE

01 42 86 22 30

01 44 41 22 74

medecine.fc@

scfc.parisdescartes.fr

Formation agréée FMC

Diplôme d'Université URGENCES PSYCHIATRIQUES 2011/2012

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE : Pr Marie Rose MORO (APHP)

DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE : Dr Marie-Jeanne GUEDJ, Chef de service (CPOA - CH Ste Anne, Paris)

CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE :

Pr Françoise CARPENTIER (PUPH Urgences Grenoble)

Dr Julien de CARVALHO (PH CPOA)

Dr Cédric LEMOGNE (PH HEGP)

Dr Gérard MASSÉ (Chef de Service, CH Ste Anne, Paris)

RESPONSABLE DE FORMATION MÉDICALE CONTINUE : Jennifer ALIANO

OBJECTIFS

- Améliorer la réponse à l'urgence psychiatrique en accord avec le corpus du savoir actuel en psychiatrie, en médecine et sur le plan médico-légal.
- Confronter les expériences diversifiées du fait de l'évolution des demandes et du caractère contextuel des réponses (selon l'offre de soins, le contexte de vie de l'utilisateur...).
- Harmoniser le champ de l'urgence psychiatrique.

PUBLICS

- Cette formation s'adresse :
- aux médecins (urgentistes, psychiatres, généralistes,...)
 - aux étudiants en médecine
 - aux infirmiers et paramédicaux
 - aux personnels sociaux
 - aux personnels de direction

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats devront justifier d'un niveau d'études :

- Bac +2 avec plus de deux ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'urgence
- Bac +5 sans expérience professionnelle

et devront fournir un CV et une lettre de motivation.

ORGANISATION

Le diplôme est organisé en 5 modules de un à quatre jours pour un total de 139 h réparties sur une année universitaire et divisées comme suit :

- 78 h d'enseignement théorique
- 35 heures de travaux pratiques
- 26 heures de travaux dirigés

PROGRAMME

Module 1 : BASES

Trois jours : 13-14 octobre et 17 novembre 2011

Il décrit les bases historiques et internationales de l'urgence psychiatrique, l'organisation selon les professionnels, la législation, l'éthique, en rapport avec la démarche qualité.

Module 2 : URGENCES PRÉ HOSPITALIÈRES - ÉVALUATIONS EN URGENCES

Trois jours : 18 novembre et 15-16 décembre 2011

Il concerne l'urgence dans la cité, avant l'arrivée à l'hôpital, avec l'implication des familles et de la télé transmission. Puis il traite de l'évaluation sur le site de l'urgence, tant psychiatrique qu'organique ou comportementale.

Module 3 : THÉRAPEUTIQUES DE L'URGENCE

Un jour : 20 janvier 2012

Ce module dépeint les principaux axes thérapeutiques.

Module 4 : POPULATIONS PARTICULIÈRES

Deux jours : 15 et 16 mars 2012

Il traite des situations difficiles de prise en charge des adolescents, des femmes enceintes, des personnes âgées, des personnes en situation de précarité ou des personnes handicapées sensorielles.

Ces situations ne sont pas des pathologies en elles-mêmes mais compliquent l'évaluation.

Module 5 : PATHOLOGIES

Quatre jours : 10-11 mai et 14-15 juin 2012

Ce module détaille l'ensemble des pathologies rencontrées. Les exposés magistraux sont ponctués de travaux dirigés basés sur les expériences rapportées par les stagiaires concernant chaque aspect des modules.

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE ET DE MÉMOIRE

Un jour : 19 janvier 2012

Aide au choix du thème du mémoire, et à l'identification de la problématique.

RESTITUTION DU MÉMOIRE LE : 21 SEPTEMBRE 2012

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'enseignement est sanctionné par un examen de fin d'études qui consiste en :

- une épreuve écrite de 2 heures, notée sur 20, coefficient 1
- un mémoire (20 pages), noté sur 20, coefficient 1
- un stage de 35 h, noté sur 20, qui permet d'être exempté de l'épreuve écrite si le stage est validé (2 absences autorisées).

Les candidats ayant :

- satisfait aux conditions d'assiduité,
- validé le stage,
- obtenu une note au moins égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves

sont déclarés admis au Diplôme d'Université : Urgences psychiatriques.

DEUX SESSIONS D'EXAMEN PAR AN : LE 13 JUIN ET LE 21 SEPTEMBRE 2012

Inscriptions auprès du Service commun de formation continue

Documents à fournir :

- la fiche de candidature complétée
- un curriculum vitae
- une lettre de motivation
- les justificatifs des diplômes et des expériences professionnelles

SERVICE COMMUN DE FORMATION CONTINUE

45, rue des Saints-Pères - 8^e étage - 75270 Paris Cedex 06
Métro Saint-Germain-des-Prés

Tél : 01 42 86 22 30 - Fax : 01 42 86 21 59
medecine.fc@scfc.parisdescartes.fr